

Décision du Président n°2024-01-021

**Objet : Convention d'utilisation de salles - Université Catholique de l'Ouest Bretagne Nord (UCO)-
Forum des Acteurs de la Transition du 21 février 2024**

Le Président de Guingamp-Paimpol Agglomération ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le procès-verbal d'installation du Conseil d'Agglomération, de l'élection du Président, des Vice-président(e)s et conseiller(e)s délégué(e) du 16 juillet 2020 ;

Vu les délibérations DEL2020-07-234 du 16 juillet 2020, DEL2020-09-265 du 15 septembre 2020 et DEL 2021-03-032 du 23 mars 2021 portant délégation d'attribution du Conseil d'Agglomération au Président ;

Considérant que le Conseil d'Agglomération a chargé le Président, par délégation, de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans ;

Considérant le projet de convention d'utilisation de locaux situés dans l'enceinte de l'Université Catholique de l'Ouest, sis n°37, rue du Maréchal Foch à Guingamp, dans le cadre du Forum des Acteurs de la Transition, organisé par Guingamp-Paimpol Agglomération,

DECIDE

Article 1 : La convention d'utilisation de salles avec l'Université Catholique de l'Ouest Bretagne Nord, portant sur la mise à disposition, à titre gratuit, de divers locaux situés 37, rue du Maréchal Foch à GUINGAMP, dans le cadre du Forum des Acteurs de la Transition pour la journée du mercredi 21 février 2024, et conformément au projet de convention annexé à la présente décision.

Article 2 : La présente décision fera l'objet d'un compte rendu lors de la prochaine réunion du Conseil d'Agglomération et sera affichée et publiée au recueil des actes administratifs de Guingamp-Paimpol Agglomération.

Article 3 : La présente décision sera transmise au Représentant de l'Etat ;

Article 4 : Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

A Guingamp, le 06/02/2024

Le Président
Vincent LE MEAUX

